



## Rencontre avec les Chefs de cour de Besançon Lundi 2 novembre 2020

L'UNSA SJ ainsi que le SM et l'USM étaient présents.

Cette réunion était prévue avant l'annonce du second confinement, donc en plus des points prévus à l'ordre du jour, nous avons pu échanger sur ce point d'actualité.

### **NOUVELLE CRISE COVID :**

Les chefs de cour mettent en application la note SJ/20-382 relative à la prise en compte, dans les services judiciaires, de la nouvelle situation sanitaire et nous indiquent que l'activité judiciaire reste inchangée.

Des nouvelles commandes de produits de protection ont été faites (masques, pare-postillon, gel, plexiglas en forme de U, etc..).

Des consignes seront données concernant les espaces repas, espaces café afin d'instaurer des règles de protection strictes pour la sécurité de chacun.

Les organisations syndicales ont évoqué les problèmes liés à l'accueil du public, aux déferrements, aux déplacements extérieurs (tutelles et HO).

Rien n'est prévu à ce jour, l'activité restant "normale", à part le fait de tout mettre en oeuvre pour respecter les gestes barrières et assurer la désinfection des lieux : affiche avec nombre de personnes autorisées dans les salles d'audience, port du masque obligatoire, dotation de gel et lingettes, renforcement du marché "nettoyage".

Une réunion avec les barreaux est prévue cette semaine pour revoir les rythmes d'audience.

### **TÉLÉTRAVAIL :**

Sa mise en place sera conditionnée par le nombre de PC disponibles par juridiction et les tâches télétravaillables.

Les logiciels pénaux TJ permettent le télétravail, des actions sont en cours pour permettre également l'accès de WINCI TJ et CA.

L'UNSA SJ a demandé qu'une communication claire soit faite au sein de chaque juridiction sur l'organisation des services (planning par agent, lissage des horaires, réunions en visio-conférences, réorganisation des espaces). Les chefs de cour nous précisent que 100% des magistrats et personnels encadrant sont équipés de PC. L'objectif est d'équiper à 80% les greffiers et 40% les adjoints administratifs.

Un RDV hebdomadaire entre le directeur des services judiciaires et les OS est prévu à compter du vendredi 6 novembre. L'UNSA SJ ne manquera pas de faire remonter tous les points qui demandent à être revus afin d'assurer au mieux la protection sanitaire des agents dans l'exercice de leurs fonctions.

### **PRIME COVID :**

L'UNSA SJ a fait part de l'incompréhension et la déception des agents suite à la répartition de cette prime.

Les chefs de cour nous répondent n'avoir qu'appliquer le décret et la note du Ministère de la Justice sur les critères d'attribution de la prime. Ils ont veillé à être en cohérence avec les propositions des Chefs de services.

L'UNSA SJ indique que certains chefs de juridiction et directeurs ont souhaité ne pas bénéficier de cette prime mais que les chefs de cour en ont jugé différemment. Ces derniers nous répondent que cette décision leur appartenait en propre. L'UNSA SJ reste sur un constat amer de l'attribution de la prime COVID au sein du ressort.

## **CONTRACTUELS :**

Afin de renforcer la mise en oeuvre de la justice de proximité, le ministère a budgétisé l'embauche de contractuels de catégorie A (juristes assistants) et B. Ils seront affectés en priorité sur le volet pénal et permettront d'intervenir sur des champs mal ou non exploités à ce jour.

Pour le ressort ont été localisés :

- 2 juristes assistants pour la CA
- 2 juristes assistants au TJ Besançon
- 1 juriste assistant par TJ sauf pour Belfort (celui de Montbéliard sera mutualisé avec Belfort).
- 3 contractuels B pour Vesoul
- 2 contractuels B pour chacun des autres TJ.

Le recrutement en cours doit être finalisé pour 2020 afin de ne pas perdre les crédits.

L'UNSA SJ a dénoncé ce type de recrutement et a rappelé sa proposition faite au directeur des services judiciaires et au garde des sceaux à savoir : utiliser ces crédits pour le recrutement de secrétaires administratifs et adjoints administratifs afin de recentrer les greffiers sur leurs fonctions juridictionnelles.

L'UNSA SJ a fait remarquer que malgré les directives du DSJ de ne pas donner de fonctions juridictionnelles aux B contractuels, les fiches de postes validées par les chefs de cour mentionnaient entre autre « participation au TTR » et « élaboration de décisions et de réquisitoires » !

Les chefs de cour nous assurent que ces contractuels vont apporter une aide sur des tâches qui à ce jour ne sont pas faites.

L'UNSA SJ sera très vigilante quant à la répartition des missions de chacun. La fonction publique ne doit pas fonctionner avec des emplois précaires mais avec des emplois pérennes.

L'UNSA SJ continuera de défendre une politique de recrutement à long terme pour les différents corps.